

LEDEVOIR



ACTUALITÉS

En français dans les cégeps, votent les péquistes | **A 3**

ACTUALITÉS

Au coeur de la machine à vacciner en Montérégie | **A 8**

CAHIER **2**

CULTURE

Un Québec préhistorique et ludique | **B 7**

Minneapolis attend le verdict



Alors que les membres du jury devraient être isolés dès lundi afin de délibérer dans le cadre du procès de Derek Chauvin, cet ex-policier blanc accusé de meurtre l'an dernier, les rassemblements pacifiques se sont poursuivis en fin de semaine dans plusieurs villes des États-Unis. Dimanche, à Minneapolis, une femme dessinait à la craie les visages de George Floyd et de Daunte Wright, un homme noir de 20 ans tué par une policière blanche lors d'un banal contrôle routier à Brooklyn Center, en banlieue de la métropole du Minnesota. La policière lui a tiré dessus, affirmant après coup avoir confondu son pistolet avec son Taser. BRANDON BELL GETTY IMAGES VIA AGENCE FRANCE-PRESSE

III CORONAVIRUS

Taux d'utilisation famélique pour Alerte COVID

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le gouvernement fédéral a beau rappeler régulièrement aux Canadiens d'adopter son application Alerte COVID afin d'aider à rechercher les contacts possibles de personnes atteintes du coronavirus, l'outil demeure presque inutilisé au Canada. Sur le million de cas de COVID-19 comptabilisés à ce jour au pays, seulement 26 800 personnes ont signalé leur diagnostic dans l'application... dont moins de 4800 au Québec.

« Nous ne sommes pas sortis du bois », reconnaissait le premier minis-

tre Justin Trudeau mardi dernier. En appelant les Canadiens à tenir bon encore quelques semaines, le premier ministre leur a rappelé les consignes de santé publique. « Évitez les rassemblements, restez chez vous quand vous le pouvez, portez un masque, gardez vos distances et téléchargez et utilisez l'application Alerte COVID », répétait-il encore une fois cette semaine.

Or, les dernières données de Santé Canada compilées par *Le Devoir* révèlent que l'application demeure encore très peu populaire au pays.

En date du 8 avril, seuls 26 852 Canadiens avaient entré leur code unique dans l'application pour y déclarer avoir été diagnostiqués positifs à la COVID-19. Si l'on tient compte du fait que

l'application Alerte COVID a été lancée au pays le 31 juillet dernier, le Canada a recensé 980 000 cas de la maladie depuis. C'est donc à peine 2,7 % de ces diagnostics qui ont été signalés grâce à l'application.

Santé Canada n'offre une ventilation par provinces que parcellaire. Celle-ci révèle néanmoins que 389 cas de COVID-19 ont été déclarés par l'application dans les provinces maritimes et les territoires, 2985 dans les Prairies, 18 692 en Ontario et 4786 au Québec. Un chiffre minuscule sur les 258 000 cas de COVID-19 rapportés dans la Belle Province depuis l'adoption de l'application par le gouvernement québécois en septembre 2020.

VOIR PAGE A 4 : ALERTE COVID

Passe-droit pour des géants de la chimie

Des entreprises américaines vendent des produits isolants qui dépassent de cinq fois les normes canadiennes d'émission de GES

ULYSSE BERGERON
LE DEVOIR



PLANÈTE VERTE

Le gouvernement du Canada permet à trois multinationales américaines, dont le géant de la chimie DuPont, de vendre une mousse isolante pour bâtiments dont les substances émettent des gaz à effet de serre jusqu'à cinq fois supérieures aux normes du pays, a constaté *Le Devoir*.

Depuis le début de l'année, de nouvelles normes canadiennes imposent aux fabricants d'isolants de produire des mousses plastiques contenant le moins d'hydrofluorocarbures (HFC) possible. Ce gaz détient une puissance de réchauffement jusqu'à des milliers de fois supérieures à celle du CO₂.

Or, trois multinationales américaines de la chimie ont obtenu du ministère fédéral de l'Environnement et du Changement climatique une dérogation législative qui leur permet de vendre des produits d'isolation ne respectant pas la nouvelle réglementation. Ces produits servent à isoler les murs extérieurs, les fondations et les toitures des bâtiments dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel.

Ainsi, une exemption permet au géant DuPont de vendre — et ce, jusqu'en 2023 — une mousse isolante qui contient des substances dont les émissions sont cinq fois supérieures à la norme canadienne. Pour sa part, l'américaine Owens Corning a obtenu une permission similaire, mais jusqu'en 2022. Sa compatriote Kingspan Insulation a quant à elle obtenu un permis pour écouler jusqu'en 2022 une mousse isolante

VOIR PAGE A 5 : MOUSSE

INDEX

Avis légaux.....B4
Édito.....A6
Grille TV.....B7
Idées.....A7
Météo.....B6
Mots croisés.....B6
Sports.....B4
Sudoku.....B6

Lion, dernière ligne droite avant la Bourse

Cela fait déjà plusieurs mois que Lion Électrique a annoncé son intention de se lancer en Bourse. Et ce devrait être bientôt chose faite. Vendredi, les actionnaires de Northern Genesis Acquisition (NGA) voteront sur la fusion avec la compagnie d'autobus et de camions électriques québécoise. *Le Devoir* fait le point sur le saut dans la cour des grands que s'apprête à faire l'entreprise de Saint-Jérôme.

CLÉMENCE PAVIC
LE DEVOIR

Fondée en 2008 par Marc Bédard, son actuel p.-d.g., Lion Électrique voit les choses en grand. Le constructeur québécois a choisi le chemin de la Bourse de New York (NYSE)

pour financer sa croissance. Et plutôt que d'emprunter la voie traditionnelle du premier appel public à l'épargne (PAPE ou IPO en anglais) pour passer du statut d'entreprise privée à celui de compagnie publique,

VOIR PAGE A 2 : LION

